

ÉDITO DU MAIRE



LE TEMPS D'EN PARLER ET LE TEMPS DE RÉALISER

Notre territoire communal a connu ces derniers mois plusieurs chantiers d'importance, à notre échelle bien entendu. Ils ont impacté vos déplacements et plus généralement la quiétude de votre secteur d'habitation. Comme on dit,

« c'est un mal pour un bien... ou un mieux ».

Bien moins étirée que celle du chantier du développement de la fibre optique, leur durée a pu paraître longue. Comme vous, nous l'avons parfois regretté. De vraies raisons peuvent être retenues comme les délais d'instruction des dossiers, la recherche de meilleures solutions techniques mais aussi la défaillance de nos partenaires ou le suivi imparfait par la maîtrise d'œuvre. Pour le chantier de la rue de La Montagne, malgré le professionnalisme et la bonne volonté de la société Eiffage, nous pouvons l'expliquer, dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie communautaire, par le dysfonctionnement interne du service commun voirie ville d'Amboise/CCVA.

Que dire également de l'obstruction systématique et, avouons-le, parfois complètement irrationnelle de quelques fortes oppositions, exprimées anonymement sur la signalétique de chantier ou les nouveaux panneaux. Sans doute très inconsciemment tant cela peut impacter la sécurité de tous. Je vous laisse découvrir le courrier de M. Yves Gourdin qui exprime sur le vif, avec ses mots et sa connaissance des lieux, la même incompréhension que nous face aux dégradations répétées.

Est-ce symptomatique d'une époque où la réaction ou la surréaction à tous sujets devient la règle, ou le discours populiste l'emporte sur le raisonnement et l'argumentation, où l'intérêt individuel supplante l'intérêt général ? Je veux pourtant croire que l'échange apaisé et constructif est toujours plus productif. J'en veux pour preuve la médiation avec les agriculteurs pour la prise en compte de la problématique de passage des engins agricoles sur l'axe de la rue de La Montagne.

Mais bientôt ces désagréments seront oubliés pour ne retenir que les améliorations apportées pour la sécurité

et le confort de tous. Qu'il s'agisse de l'acheminement de l'énergie électrique avec l'effacement des réseaux aériens 4 fils, de la mise aux normes de l'éclairage public ou encore de l'ensemble des mesures prises sur plusieurs axes routiers de la commune concourant à la réduction de la vitesse des véhicules, ou à leur meilleur stationnement.

D'autres chantiers importants et démarches de développement sont à venir sur le second semestre 2025. Le programme d'investissements est rappelé dans les pages suivantes. Et Si nous regrettons tous la fermeture de « notre » boucherie-charcuterie ancestrale (après plus de 130 ans au service des Audoniens), nous souhaitons ardemment dynamiser l'offre commerciale locale (voir article ci-après).

Alors que les projets de la sphère publique et communale se concrétisent, d'autres, à caractère privé, font parler d'eux avant même les premiers coups de pioche. Il en est ainsi du projet du parc agrivoltaïque du Poirier Pelé sur notre commune. À chacun ses domaines d'interventions et ses compétences. À chacune des parties prenantes également d'apporter la bonne information et d'utiliser les justes mots pour éviter les clivages stériles. De façon très factuelle et sans parti-pris, vous trouverez ci-après quelques réponses aux nombreuses interrogations le concernant.

Des réalisations et des moments plus consensuels participent sans aucun doute à la satisfaction générale. Et de n'en citer que trois d'entre eux avec le nouvel accueil clientèle en terrasse de la boulangerie-pâtisserie l'Écopain, les nouveaux aménagements de la cour de l'école réalisés dans le cadre du beau projet collectif « Jeux t'invite dans ma cour » et la très réussie fête communale du 12 juillet, conjuguant les efforts du Comité des Fêtes et de la Commission Animation.

Dans tout ce mouvement, vous touchant de près ou de loin, nous espérons que vous avez passé un bel été et que vous êtes fin prêts et prêtes pour une rentrée active et dynamique. Bon courage à toutes et à tous.

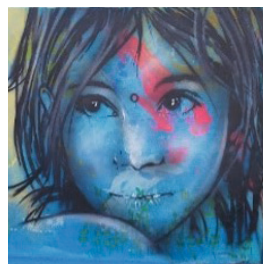
Philippe DENIAU

SOMMAIRE

DANS LE VISEUR !	P. 02
DANS LE RÉTROVISEUR !	P. 08
AGENDA DE VOS SORTIES	P. 14
FINANCES 2024/2025	P. 16
INFOS PRATIQUES	P. 20



Parcs agrivoltaïques –
P.2 à 4



**Fresque murale
de l'école – P.8 à 9**



**Terrasse de la
boulangerie – P.10**

LE PROJET DE PARC SOLAIRE, DIT DU POIRIER PELÉ

En avril et mai derniers, l'actualité locale a été en partie occupée par diverses manifestations portant les inquiétudes liées au projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque sur la commune. L'information qui a alors circulé sous différentes formes et les actions menées principalement via le collectif constitué en opposition affirmée au projet ont pu surprendre bon nombre d'entre vous, non au fait de la situation locale, touchant le sujet complexe, clivant et plus global de la transition énergétique en milieu rural. Avec le recul indispensable et l'apaisement souhaité, à distance de la comptabilité des « pour » et des « contre », sans études contradictoires présentée de part et d'autre, nous pouvons, dans la limite de nos connaissances actuelles, vous apporter quelques informations, utiles et non dirigées, par le simple jeu des questions et réponses. Questionnaire non exhaustif.

Dans quels contextes, général et local, s'inscrit ce type de projet ?

La production d'énergies renouvelables – EnR – (solaire, éolien, géothermie, hydraulique...) concourt à atteindre les objectifs de la stratégie nationale pour l'énergie et le climat : adaptation au changement climatique, décarbonation progressive de nos activités pour atteindre l'objectif du zéro émission nette de carbone à l'horizon 2050 et sobriété énergétique. La loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023 vise à accélérer leur développement et, entre autres mesures, à mieux encadrer les projets et à définir la planification territoriale. Elle permet aux collectivités de déterminer les ZAER.

Qu'est-ce qu'une ZAER ?

ZAER pour Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables. Chaque commune de France a été appelée à réfléchir aux éventuelles opportunités ou possibilités d'implantation de sites de production des EnR sur son territoire et les cartographier. Pour l'Indre-et-Loire, l'arrêté préfectoral du 22 avril 2025 a arrêté la cartographie des ZAER (consultable sur le site internet des services de l'État du département). La commune compte 5 zones potentielles sur les quelque 14 000 sites retenus à l'échelle départementale.



Où se situe le projet agrivoltaïque sur Saint-Ouen-les-Vignes ?

Sur les parcelles cadastrées ZB 38, ZV 06 et 07 pour une superficie totale de 28,34 hectares, aux lieudits Le Poirier Pelé et Puits Chauvé, à la limite de la commune de Montreuil-en-Touraine et à proximité des hameaux du Vieux Joué et de La Petite Championnerie.

Il existe un second projet agrivoltaïque au Jeune Joué.

Lire l'article page 4.

L'agrivoltaïsme... de quoi parle-t-on ?

L'agrivoltaïsme est une pratique qui permet sur un même site d'associer production agricole et production d'électricité photovoltaïque selon un système de panneaux solaires étagés surmontant des cultures ou des pâtures. L'installation agrivoltaïque doit respecter plusieurs critères exclusifs les uns des autres dont les deux principaux sont la prépondérance de la production agricole sur la parcelle agricole mobilisée et la réversibilité du site au cas où le premier critère n'est pas respecté (démontage des panneaux et retour à l'usage purement agricole).

Voir décret 2024-218 du 8 avril 2024 (avancée réglementaire de la loi APER sur l'agricompatibilité).

Quelle activité agricole se développera sur le site et avec qui ?

Les assolements actuels, blé tendre d'hiver, colza, jachère, évolueront en prairie pour accueillir une partie du cheptel d'ovins de la Bergerie de La Corbinière de Saint-Ouen-les-Vignes (élevage en bio).

Quelle sera la superficie réelle de la centrale photovoltaïque ?

Les 28 ha identifiés représentent à ce jour la zone d'étude qui ne correspondra pas dans sa totalité à la surface exploitée à termes estimée à environ 15 ha (surface clôturée finale), et encore moins à la surface développée de panneaux réduite à environ 5 ha (taux de couverture 33 %). Selon les résultats des études obligatoires (étude d'impact environnemental et étude préalable agricole), la surface exploitée peut varier.

Qui porte le projet ?

Le porteur de projet, ou développeur, est la société Technique Solaire. Elle porte l'intégralité de l'investissement et gère le site de production sur la durée du bail emphytéotique (30 à 40 ans). Son siège se situe à Poitiers-Biard (Vienne) et compte à son actif plus de 500 sites construits et 135 en cours, principalement dans l'ouest et sud-ouest de la France. Sa production électrique totale s'élève en 2025 à 450 Mégawatt crête (MwC) en exploitation et 134 MwC en construction (chiffres 2024).



Quelles sont les parties prenantes et qui sont les bénéficiaires directs dans ce projet ?

Il s'agit d'un projet privé, entre parties privées : le développeur et le propriétaire foncier et l'exploitant des parcelles agricoles s'il n'est pas le propriétaire. La Commune n'intervient à aucun titre. Le propriétaire signe une promesse de location au tout début du projet, puis un bail emphytéotique après acceptation du permis de construire en vue de la perception d'un loyer foncier. Dans le cadre d'un prêt à usage et d'un contrat de mission, l'exploitant perçoit respectivement une indemnité pour la gêne occasionnée par la présence des panneaux et une rémunération pour l'entretien du site.

Une fois la production d'électricité lancée, les collectivités locales perçoivent le produit de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) à hauteur de 50 % pour le département, 30 % pour la communauté de communes et 20 % pour la commune. La taxe est calculée sur la base de la puissance de la centrale multipliée par un taux variable dans le temps. À titre d'exemple pour une centrale de 15 Mwc, l'IFER 2025 au profit de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes s'élèverait à 10 626 €.

Quels sont les revenus du porteur de projet ?

L'investissement, entièrement pris en charge par Technique Solaire s'élèverait à environ 10 millions d'euros. Les revenus, sujets à de multiples éléments fluctuants (taux bancaires pour l'emprunt, évolution du montant garanti par l'État, prix de vente sur la bourse de l'électricité, dimensionnement du site, ensoleillement...) sont estimés à 800 000 €/an correspondant à la vente de l'énergie.

En termes d'implantation et d'impact paysager, à quoi peut ressembler ce projet et quels en sont les aménagements ?

Échangeons quelques chiffres (éléments transmis par Technique Solaire). Sur la base d'une implantation type d'une superficie finale de 15 ha, le site est entouré d'un grillage de 2 m de hauteur sur une longueur d'environ 2 km. 4 000 pieux plantés (bétonnage interdit par le règlement agrivoltaïque) supportent les panneaux (4,5 panneaux par pieux) sur un linéaire total d'environ 10 km. Les rangées sont espacées de 7 m pour limiter l'ombrage sur la prairie. Pour les panneaux, le point bas est fixé à 1,50 m et le point haut à 3,20 m. L'équipement technique est complété par 2 transformateurs (un en bordure de route à côté du poste de livraison et un au centre), 2 caméras actives sur mas de 4 m dirigées vers le transformateur et le poste de livraison. Les onduleurs sont placés en bout de chaque rangée, à l'opposé des sites d'habitation (quasi absence de nuisance sonore). Un recul de 50 à 100 m des premières habitations est envisagé, permettant dans l'intervalle un traitement paysager, restant à définir et à convaincre. Une haie haute est plantée le long de la route et à l'intérieur du site, les rangées de panneaux peuvent être traitées par îlots séparés eux-mêmes de haies vives.

Quel est le rôle de l'État dans la procédure d'instruction ?

Les services de l'État s'assurent que les études sont correctement réalisées et, en conformité avec les textes réglementaires, instruisent le dossier qui passe en commission, dite mission ENR. Les projets d'installation agrivoltaïque sont soumis à l'avis conforme de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF). Le maire de la commune d'implantation est consulté. Le préfet accorde ou non le permis de construire. Ce dernier diligente et reçoit les avis recueillis à l'occasion de l'enquête publique obligatoire qui suit.

Où la centrale est-elle raccordée ?

La centrale photovoltaïque est raccordée au poste source de La Commanderie sur la commune de Pocé-sur-Cisse, distant de 7,6 km. Si la capacité du poste le permet et après accord d'Enedis. Ce point est essentiel et tout dépend des capacités d'accueil du poste source qui ne sont pas extensibles à souhait.

Quelle sera la puissance produite et quelle sera la destination de l'électricité ?

Le dimensionnement de la centrale n'est pas encore précisément défini. Dans son étude de développement, Technique Solaire évalue la production électrique entre 15 et 19 Mwc par an, soit entre 18 000 et 23 000 kilowatt/heure/an, soit encore l'équivalent de la consommation d'environ 8 000 foyers. L'électricité produite sera réinjectée dans le réseau HTA d'Enedis.

Quel est le planning prévisionnel ?

La procédure est longue depuis la signature de la promesse de location jusqu'à la mise en service de la centrale. Il faut compter environ 4 ans pour dérouler les différentes phases de développement du projet qui comprennent le temps des études, le temps de l'instruction des demandes administratives dont le permis de construire et le temps des travaux (financement, raccordement, chantier). La mise en service est envisagée en septembre 2029.

La population locale peut-elle être associée pour lever les légitimes interrogations ?

Pour répondre honnêtement à cette question il faudrait que les principales craintes soient levées et que les impacts nouveaux sur le paysage, la biodiversité, la valeur du bâti environnant, les nuisances le temps du chantier, etc., soient correctement prises en compte et en grande partie contrebalancés par une implication de tous en amont, dès la phase de développement, et par une co-construction assumée avec une réelle volonté de recherche de solutions compensatoires. Pour une production et une consommation au plus près, la création d'une boucle en auto-consommation peut être l'une d'entre elle.

À son niveau, la Commune s'engage à accompagner la démarche d'appropriation du sujet des énergies par les citoyens et, dans notre environnement rural, de l'incontournable transition agro-écologique par un dialogue constructif avec les parties prenantes au projet et l'ensemble de la population, y associant bien évidemment le monde agricole. Les sujets de la préservation de la biodiversité, de la consommation d'énergie partagée et du maintien des revenus des agriculteurs doivent être appréhendés avec la plus grande attention. Dans la mesure où le Maire et le Conseil municipal seront tenus informés ou associés, nous diffuserons l'information de la manière la plus transparente et non partisane.



Photo non contractuelle (les rangées seront espacées de 7 m)

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU JEUNE JOUET

En évoquant cette transparence souhaitée, il est important d'informer qu'un autre projet, hors Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER), a été porté très récemment à notre connaissance sur le secteur voisin du Jeune Jouet. Le développeur, la société TSE (agence Le Mans), a identifié une parcelle agricole de 15,57 ha sur laquelle il projette une installation solaire avec ombrières photovoltaïques, avec accord préalable des propriétaires fonciers et de l'exploitant céréalier. Cette nouvelle installation permettrait l'usage de la mécanisation nécessaire au maintien de la culture céréalière en espaçant de 15 mètres les rangées de panneaux. La parcelle cadastrée jouxte par le nord-est le périmètre identifié du Poirier Pelé.

Sur une surface de panneaux projetée de 3,58 ha, la puissance produite serait de 8,55 MWc par an, pareillement injectée dans le réseau HTA et raccordement via le poste source de La Commanderie.

Le déroulement de la phase de développement (études environnementales, instructions administratives, raccordement et construction) est quasi identique. S'agissant de ce dernier projet, une mise en service est fléchée pour avril 2029.

Il n'y a apparemment pas de contact entre les deux sociétés. Chacune d'entre elle a prospecté à son niveau et selon son propre schéma de développement. L'absence de concertation et la concentration d'infrastructures de production électrique sur un même secteur posent légitimement la question de l'intégration paysagère et plus généralement celle de l'acceptation par la population riveraine. Il est utile de rappeler que le Maire et la Municipalité ne sont pas à l'origine de ces projets qui relèvent de l'initiative privée.

LA HARGANDIÈRE – TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Dans le courant du second trimestre 2025, la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA), maître d'ouvrage, et le cabinet HADES, maître d'œuvre, vont entreprendre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur un linéaire de 530 m, rues du Château d'Eau et de l'Ancienne École. Les travaux consistent au remplacement du réseau vieillissant en fonte grise par des tuyaux en PVC, à la reprise de 18 branchements et à la suppression d'une purge sur terrain privé. Les compteurs individuels seront sortis sur domaine public. Le coût des travaux est estimé à 100 000 €.

Un communiqué indiquant le planning des travaux sera distribué par la CCVA. Les coupures d'eau prévisibles feront l'objet d'une annonce par VÉOLIA au moins 48 heures auparavant.

La commune profitera de l'opportunité de ces travaux pour améliorer la sécurité incendie du hameau par la pose d'un poteau incendie dimensionné au débit d'eau.



VERS LE LABEL « VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS »

Depuis 2022 et le plan de sobriété énergétique communal, la Commune s'est engagée dans la recherche des économies d'énergies, que ce soit dans la rénovation

de l'éclairage et des bâtiments publics que dans l'usage qui en découle.

Concernant l'éclairage public, les efforts se sont concentrés sur la révision de l'amplitude d'extinction des sources lumineuses, de 21 heures à 7 heures et sur l'investissement dans des matériels d'éclairage plus économes (horloges astronomiques, remplacement par des lampes LED) sur les secteurs les plus énergivores. Cet effort... nous le partageons tous et nous vous remercions encore pour votre compréhension et pour votre participation.

La consommation en kilowatt/heure a significativement diminuée, avec un impact non négligeable sur les dépenses d'énergies. Mais outre les économies budgétaires, il y a un

sujet à ne pas négliger, celui de la préservation de la biodiversité. En réduisant les sources d'éclairage et de chaleur la nuit, la faune crépusculaire et nocturne se réapproprie son territoire naturel, notamment la vallée de la Remberge, les zones humides et les bois environnants qui constituent ce que l'on appelle « la trame noire ».

Cet engagement peut encore s'amplifier et la prise en compte dans les politiques locales des effets du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité mérite d'être valorisée et reconnue à notre niveau d'efforts. C'est pourquoi la Commune a dernièrement candidaté pour l'obtention du label national « villes et villages étoilés 2025 », promu et organisée par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

En attendant de compter le nombre d'étoiles attribuées (le résultat est attendu pour le dernier trimestre de l'année), regardons en l'air la nuit et admirons l'un des ciels les plus préservés de la pollution lumineuse.

DE NOUVELLES OFFRES COMMERCIALES ET ARTISANALES

L'attractivité et le dynamisme d'une commune se mesurent sur plusieurs critères, dont celui de l'offre commerciale. Avec quatre commerces, dont trois de bouche, et une AMAP, Saint-Ouen-les-Vignes conserve, à juste titre, la réputation d'un village animé par son tissu de commerçants et d'artisans.

La récente cessation de l'activité exercée depuis 28 ans par Sandrine et Olivier Fouquet marque la fin d'une présence de près de 130 ans d'un commerce de boucherie-charcuterie à Saint-Ouen-les-Vignes. Une page de notre histoire locale s'est tournée et désormais les clients habituels, d'ici et d'ailleurs, ressentent un manque réel. À ce jour, aucune offre de reprise ne s'est exprimée, pas plus que la création d'une autre activité commerciale en lieu et place. Des opportunités peuvent encore se présenter ; gardons l'espoir.

Cependant dans l'attente, la Municipalité a souhaité accueillir de nouvelles offres. Elles se présentent sous d'autres formes mais permettent de répondre à des attentes alimentaires basiques ou complémentaires. Nous sommes ravis d'accueillir :

TOUS LES VENDREDIS, « LA CHARCUTERIE D'OLIVIER »

(M. Olivier PÉGAIN de Mosnes) propose une charcuterie artisanale/service traiteur sur commande en ligne avant le dimanche soir pour une livraison le vendredi suivant et retrait toute la journée du vendredi à la boulangerie l'Éco-pain (produits maintenus en chambre froide). Saucisses, boudins, pâtés et rillettes et autres produits de charcuterie sont issus du porc de Touraine. Salades variées et quiches sont également préparées à la demande. Visitez le site et testez la qualité à des prix très compétitifs.

- Commandes sur le site : www.charcuterie-olivier.com
- Par mail : commande@charcuterie-olivier.com
- Par tél. : après 15h00 au 06.64.89.25.09

TOUS LES MARDIS, « LA PIZZAIOLA »

(Mme Magalie GENEVIER de Montreuil-en-Touraine), place de l'Église de 18h30 à 21h00, propose des pizzas gourmandes, cuisinées artisanalement avec des produits de qualité. Sur des bases tomate ou crème, vous avez le choix de 16 recettes différentes.

- À retirer sur place avec possibilité de réservation au : 06 18 86 75 90

CAMPAGNE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026



Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais, les années de recensement diffèrent selon les communes. Dans celles de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les cinq ans et toute la population est concernée.

La commune de Saint-Ouen-les-Vignes est concernée par cette enquête qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Le recensement est très important pour notre commune. De son acceptation par tous et de sa qualité dépend le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'État au budget communal, notamment au travers de la Dotation Globale de Fonctionnement. Il est également utile dans la production par l'INSEE des résultats statistiques concernant les caractéristiques de habitants et les analyses qui en découlent.

Par arrêté municipal, le Maire nomme le coordonnateur communal et les deux agents recenseurs en charge de la collecte du recensement.

Nous reviendrons vers vous prochainement pour une plus ample communication.

**Prochain
recensement :
du 15 janvier au
14 février 2026**

INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX ARTISANS

L'offre artisanale locale dans le secteur du bâtiment s'enrichit de deux créations récentes d'activité :

ÉLECTRICITÉ-CLIMATISATION

Établissement Arthur JULIEN

au 4 impasse des Châtaigniers.

M. JULIEN couvre les secteurs d'Amboise, Tours et Blois.

- Site web : arthurjulien.com
- Mail : contact@arthurjulien.com
- Tél. : 06 17 56 27 54

COUVERTURE-ZINGUERIE

Société DESIGN'TOITURE (M. Julien FOURNIAL)

au 82 rue de La Montagne.

Fort d'une expérience de 20 ans, M. Julien FOURNIAL œuvre en zinguerie, couverture (spécialiste du joint debout), bardage bois et zinc, ramonages et démoussages de toitures.

- Mail : designtoiture37@outlook.fr
- Tél. : 06 25 09 46 63

LA « PARTICIPATION CITOYENNE » : UN DISPOSITIF DE VIGILANCE CONTRE LA DÉLINQUANCE

Comme toutes les communes, quelle que soit leur taille et quelles que soient les saisons, Saint-Ouen-les-Vignes est confrontée aux incivilités, aux tentatives d'effraction ou aux cambriolages. Les statistiques et le sentiment d'insécurité n'y sont pas pires qu'ailleurs. Cependant, il ne sert à rien de se résigner face à ces phénomènes plus ou moins cycliques là où solidarité de voisinage peut conduire souvent à la dissuasion des actes de délinquance.

Sur les 52 communes du ressort de la compagnie de gendarmerie d'Amboise, 19 d'entre elles ont déjà adopté le dispositif de « participation citoyenne ». Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la surveillance et à la protection de leur environnement proche.



Chacun dans son rôle

Le Maire, dans le cadre des pouvoirs de police administrative générale qui lui sont attribués, est engagé dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique. Après signature d'un protocole avec le Préfet et le Commandant du groupement de gendarmerie, Il est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Les habitants sont sensibilisés aux phénomènes de délinquance et d'incivilités, encouragés à adopter une attitude vigilante et solidaire et des gestes élémentaires de prévention ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Mais ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

La gendarmerie encadre strictement le dispositif qui veille aux justes limites entre l'engagement citoyen et les prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Et maintenant ?

Dans le courant du troisième trimestre 2025, le gendarme référent présentera le dispositif aux membres du Conseil Municipal qui délibéreront, s'ils le souhaitent, pour son adoption. Une réunion publique de présentation suivra pour susciter la plus large adhésion parmi la population, pour recenser les quartiers et créer le lien social indispensable à sa réussite.

La date de la réunion publique n'est pas encore fixée mais nous reviendrons bientôt vers vous pour la communiquer.

LA TAILLE DES HAIES ET L'ÉLAGAGE DES ARBRES SONT L'AFFAIRE DE TOUS

Les derniers hiver et printemps pluvieux, suivi d'un été sec ont été propices à une croissance très généreuse de la végétation et, paradoxe des effets du réchauffement climatique, à la fragilité des grands arbres victimes des épisodes secs à répétition.

Dans nos jardins, les forêts, les bords de chemins et de routes, la nature s'est exprimée dans toute son exubérance et bien souvent, depuis plusieurs saisons, laissée en totale liberté de croissance. Cela peut avoir du charme, de l'utilité pour le maintien d'une biodiversité en danger mais aussi des conséquences toutes différentes lorsqu'il s'agit de la sécurité des biens et des personnes dans leurs déplacements. Il est donc indispensable de rappeler les obligations et les responsabilités des uns et des autres quant à l'entretien des propriétés en mitoyenneté privée et, plus encore, en limite des voies et espaces publics.

Le constat est sans appel. De nombreux secteurs sur la commune sont concernés, qu'il s'agisse, le long des voies communales, d'arbres dangereux ou de dépassement de haies et de branches à moins de deux mètres de la limite du domaine public. Il en est de même pour les chemins ruraux lorsque la visibilité ou le passage sont réduits sans pour autant qu'il y ait de règle de distance comme pour les voies communales.

RAPPEL :

Le dépassement des branches s'opère sur une voie communale ou départementale

L'article L. 2212-2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que :

« Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

Le dépassement des branches s'opère sur un chemin rural

En matière d'élagage, l'article D. 161-24 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que :

« Les branches et racines qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. »

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ».

Les travaux de nettoyage et d'élagage peuvent reprendre à l'automne. Les services de la CCVA et la Commune vont entreprendre auprès des propriétaires concernés une campagne d'information dans une démarche de rappel des obligations et de demande de réalisation des travaux en phase amiable. À défaut d'exécution, des arrêtés de mise en demeure seront pris. Nous comptons sur votre compréhension et surtout sur votre coopération.

POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RÉSEAUX

Déploiement du plan de stationnement rue Jules Gautier et rue Jean-Antoine Genty

Après une période d'essai de deux mois et demi, à terme concluante, les places de stationnement nouvellement créées sur la voie publique vont abandonner leur signalisation de type « baliroad » pour des îlots maçonnés avec signalétique. La Société EIFFAGE est en charge de leur réalisation dans le courant du mois de septembre. Les bonnes habitudes semblent être prises pour la plus grande sécurité des piétons qui retrouvent leur espace de trottoir.

Vie piétonne et équipements de réduction des vitesses rue de La Montagne

Le chantier débuté fin mars 2025 est en phase d'achèvement. Après plusieurs adaptations d'un projet demandé par la Commune, initié par la CCVA et mis en œuvre par la Société EIFFAGE, l'aménagement de la rue sur un linaire d'environ 600 m attend quelques finitions (entrées bitumées d'une impasse et de propriétés privées, sas de dégagement, remplacement de plots bois fixes en amovibles, signalétique zone 30 km/h, entretien paysager...). Pour répondre plus encore à l'objectif de sécurité dans les déplacements de tous et à la problématique d'écoulement des eaux pluviales, une réflexion est amorcée sur le possible aménagement de la rouère (grand fossé nord).



Réseaux d'électricité et de téléphonie, éclairage public rue de La Clarcière et rue de La Bourdonnerie

Les travaux d'amélioration de l'éclairage public rue de La Bourdonnerie sont terminés avec la pause par la Société ENSIO de nouveaux supports avec éclairage LED. Une concertation poussée avec les différents opérateurs a permis des accords techniques pour l'enfouissement en partie des réseaux électriques et téléphoniques rue de La Clarcière, générant moins de dépenses et moins d'impacts sur la voirie. Le retrait des anciens poteaux en béton et câbles aériens sera réalisé avant la fin de l'année après l'intervention de l'opérateur Orange qui consiste au déploiement de son nouveau réseau de ligne téléphonique (en partie en aérien et enterré) et assurer le branchement entre l'antenne du Plessis et l'armoire de raccordement de Pont-Chalet. Nous pouvons enfin espérer une solution de téléphonie 4G/5G pour les utilisateurs d'Orange. Des reprises en bordure de voirie rue de La Clarcière et de signalétique horizontale sont également prévues.

UN JARDIN CINÉRAIRE AU CIMETIÈRE

Les pratiques funéraires évoluent. En 2022, en France, la crémation a concerné 42 % des décès (Crédoc - nov 2024).

Afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses de familles désirant déposer les cendres de leurs défunts dans notre cimetière, il était nécessaire de repenser et développer l'offre cinéraire qui y était proposée.

Débuté en 2022, le projet d'aménagement d'un véritable jardin du souvenir incluant les installations cinéraires déjà existantes verra son aboutissement cet automne.

Huit nouvelles cavurnes ont été installées par l'entreprise de maçonnerie Bontemps de Chisseaux et douze cases de columbarium sont maintenant disponibles (entreprise Grosleron de Neuville-sur-Brenne).

Un puits de dispersion des cendres a aussi été mis en place.

L'aménagement paysager du jardin cinéraire a été confié à l'entreprise Paysage du Plessis de Saint-Ouen-les-Vignes et une gloriette de fer forgé, support de plantes grimpantes, surmonte le puits du souvenir (entreprise Famille Godart à la Ferté-Beauharnais).



Deux bancs ferronnés viendront bientôt compléter l'aménagement et contribueront à mettre en ce lieu une atmosphère propice au recueillement.

Le coût total de l'aménagement du jardin cinéraire s'élève à 38 587,40 € dont il faut déduire 13 345 € de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale.

TARIF DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

- Concession trentenaire : 200 €
- Concession cinquantenaire : 260 €

TARIF DES NOUVELLES CONCESSIONS CINÉRAIRES

- Concession columbarium trentenaire : 750 €
- Concession cavurne trentenaire : 350 €

QUAND LES COMÉD'OUEN SE FONT COMÉDECINS...

Pour lutter contre la sinistrose ambiante, rien ne vaut une bonne thérapie par le rire !



C'est le traitement de choc prescrit et administré aux Audoniens par la talentueuse troupe des Coméd'Ouen les 29-30 mars et 27-28 avril derniers.

Deux pièces au programme de chaque séance : « Une véritable cure de bien-être » de Stéphane Roget, jouée par les plus jeunes acteurs de la troupe (entre 11 et 15 ans), suivie de « Toc Toc », pièce de Laurent Baffie, interprétée par les adultes.

Plus de trois cents spectateurs ont pu apprécier la qualité du jeu des acteurs, époustoufflants de naturel et de drôlerie !

À noter aussi une heureuse initiative à l'occasion de cette deuxième saison : un partenariat avec L'AMAP'TITE GRANGE qui a proposé une restauration « découverte de produits bio et locaux ».

Une deuxième saison qui en appelle une troisième, vivement l'année prochaine !

RANDONNÉE DESTINATION SAINT-OUEN-LES-VIGNES

Pour ce groupe de marcheurs de l'association de randonneurs du Comité Lakanal - Strasbourg - Prébendes de Tours qui chaque année termine sa randonnée Audonniennaise par un pique-nique sur l'île où ils ont apprécié les pâtisseries de notre boulangerie l'Ecopain. Alors, à l'année prochaine !



NOTRE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR A ENFIN VU LE JOUR !

L'année dernière, le conseil des élèves de l'école a exprimé le souhait d'embellir notre cour en y ajoutant de la couleur, des végétaux, des espaces de lecture, et en résolvant le problème de maintenance du bac à sable. Cependant, le financement de ce projet s'est rapidement avéré être un défi. Heureusement, le Conseil départemental a relancé son merveilleux budget participatif, auquel nous avons candidaté avec enthousiasme.

En septembre, nos élèves de CE2, CM1 et CM2 se sont donc lancés dans une campagne de communication en créant une vidéo présentant nos quatre souhaits : une fresque street art, un bac à sable refermable, une cabane de lecture, et un début de végétalisation de la cour. Cette vidéo a été diffusée auprès des citoyens afin d'obtenir le maximum de votes. Grâce à l'implication de nos relations et de nos parents d'élèves, nous avons réussi à obtenir un nombre significatif de suffrages, nous permettant de remporter 9 000 euros de financement et nous classer ainsi premiers du canton d'Amboise.

Le conseil des élèves s'est ensuite remis au travail : recherche des essences à planter, organisation de la cour et de ses différentes zones, et bien sûr, établissement des devis et répartition du budget, sous l'œil attentif des enseignants bien évidemment.

De son côté, la mairie nous a apporté son soutien avec la réfection du mur, support de la fresque.

Enfin, l'équipe enseignante a collaboré avec Monsieur Théry, conseiller en arts plastiques, pour élaborer notre projet de fresque street art. Grâce à son aide, nous avons pu accéder à une subvention ADAGE et entrer en contact avec Monsieur Chapson, artiste graffeur tourangeau.

Au fil de nos échanges, la fresque s'est dessinée peu à peu, autour du thème « vivre ensemble », qui nous tient tant à cœur.

Notre fil d'Ariane était que chaque enfant laisse sa trace, et qu'ensemble, nous créions une œuvre harmonieuse.

Un travail en arts visuels a été ainsi mené tout au long des mois de mars et avril, permettant à nos élèves de s'entraîner avec différents outils pour laisser des traces, créer des fonds intéressants, et explorer le graffiti, montrant ainsi que tout bon artiste tente, essaie, chute, et recommence encore et encore.

Une fois notre projet de fresque bien défini, nous avons commencé à travailler avec Monsieur Chapson, qui a passé deux jours complets à l'école. Les quatre classes ont donc pu travailler sur le mur. Notre artiste a apporté sa touche personnelle et partagé ses techniques avec nous. Les parents ont également répondu présents, facilitant l'encadrement des ateliers de peinture.

Par la suite, l'installation des différents éléments achetés via le budget participatif s'est déroulée tout au long du mois de mai, avec l'aide précieuse des agents communaux et des parents d'élèves.

Les enfants et toute l'équipe éducative, enseignants et ATSEM, sont donc ravis de profiter de notre cour améliorée, où le vivre ensemble et le bien-être à l'école cohabiteront harmonieusement, nous l'espérons.

Un beau projet mis en place par l'équipe enseignante, M. Joseph, Mme Jault, Mme Newington, Mme Galliot et Mme Forrez ainsi que les élèves de l'année 2024/2025 !



NOUVEL ACCUEIL CLIENTÈLE EN TERRASSE DE LA BOULANGERIE-PÂTISSERIE L'ÉCOPAIN

Un nouvel espace chaleureux vous attend à la boulangerie-pâtisserie du bourg ! Habitants de Saint-Ouen-les-Vignes et touristes de passage peuvent désormais accéder à une agréable terrasse, idéale pour savourer des gourmandises en toute convivialité.

Que vous veniez chercher votre pain quotidien, déguster une pâtisserie ou partager un café, profitez d'un cadre confortable, lumineux et accueillant. Située au cœur du bourg, à deux pas de la balade des étangs, la boulangerie devient le lieu parfait pour une pause gourmande après une promenade.

Venez découvrir ce nouvel espace, et laissez-vous tenter par un moment de détente et de saveur.



La terrasse aménagée et l'annexe de la boulangerie



SAVOIR DIRE MERCI !

Depuis de nombreuses années, Nadia et Nathalie sont les visages rassurants et bienveillants qui accueillent chaque jour les enfants de Saint-Ouen-les-Vignes sur les temps périscolaires. Leur engagement au sein de l'association Bul' de Mômes,

soutenue par la Mairie de Saint-Ouen-les-Vignes, est une véritable force pour notre école et notre commune.

Nadia, qui a rejoint l'équipe il y a 20 ans (après avoir déjà travaillé avec l'association des parents d'élèves de Saint-Ouen-les-Vignes), et Nathalie, présente depuis 15 ans, incarnent la constance et la passion. Leur présence, marquée par une bienveillance sans faille, en fait des figures essentielles et appréciées de tous.

Des professionnelles dévouées Nadia et Nathalie connaissent chaque enfant, ses habitudes, et même ses petits secrets. Leur disponibilité, leur sens des responsabilités et leur motivation au quotidien permettent aux enfants de vivre des moments joyeux et sécurisants, avant et après l'école. Leur travail va bien au-delà de la simple garde : elles créent un environnement chaleureux où chaque enfant se sent écouté et accompagné.

Un service indispensable pour les parents Grâce à Nadia et Nathalie, les parents de Saint-Ouen-les-Vignes peuvent aller travailler en toute sérénité, sachant leurs enfants entre de bonnes mains. Leur professionnalisme et leur gentillesse sont régulièrement salués par les familles, qui leur témoignent une reconnaissance unanime.

Un rappel important pour préserver la qualité de leur travail et respecter leur temps, rappelons à tous que le périscolaire ferme ses portes à 18h30. Merci de bien vouloir respecter cet horaire, afin de ne pas alourdir leur charge de travail.

Une reconnaissance bien méritée À l'aube de cette nouvelle rentrée scolaire, l'association Bul' de mômes, tient à exprimer toute sa gratitude à Nadia et Nathalie. Leur dévouement, leur patience et leur sourire illuminent le quotidien de nos enfants. Merci à vous deux pour tout ce que vous faites, et longue vie à votre engagement au service des familles de Saint-Ouen-les-Vignes !

Nous tenions à souligner leur dévouement et leur rôle clé dans la vie associative locale.

TROC DE PLANTE

Organisé par l'AMAP le 03 mai dernier, le troc de plantes a rassemblé habitants et passionnés de jardinage dans une ambiance conviviale. Semis, boutures et conseils se sont échangés avec bonne humeur, permettant à chacun d'enrichir son jardin. Une belle initiative qui fleurira sans doute encore lors des prochaines éditions !



DROIT DE RÉPONSE

Chér.e.s concitoyen.ne.s audonien.ne.s.

En propos liminaire, j'avoue employer la forme inclusive par contrainte, car par défaut de signature de votre revendication, je ne connais ni votre genre, ni votre nombre.

Ce droit de réponse concerne les « graffitis » sur les nouveaux panneaux de signalisation provisoires ou définitifs rue des Souchardières : « combien d'€ ? » et « que d'argent dépensé !!! » et de la montagne : « NON ».

Pour vous éclairer et répondre à votre interrogation sur le coût de cette nouvelle signalisation, je vous engage à remonter vers et consulter le « bulletin municipal » de décembre 2023 et les suivants. Ce dernier en annonce l'intention et la méthodologie page 09. Sinon, vous pouvez aussi vous rendre en mairie et lire les comptes rendus des conseils municipaux traitant du sujet. Vous constaterez que l'argent de l'audonien n'est pas si dispersé que cela.

Le plus intéressant est : « mais pourquoi cette nécessité de réglementer au plus profond de notre campagne si bucolique et paisible ? ».

Et bien, justement, pour qu'elle le reste car là est l'atout de notre communauté pour renouveler les populations, maintenir l'école et les petits services publics assurés en partie par nos derniers commerces : le bar et la boulangerie (dont les locaux appartiennent à la collectivité. Je vous rappelle que l'on vient de perdre notre boucherie qui, elle, est privée...).

Bucolique et paisible :

la rue des Souchardières est probablement l'un des grands chemins les plus anciens de notre commune. Réputée pour faire partie des « routes vers l'Espagne » mais aussi sur le tracé du pèlerinage vers Saint Martin de Tours. Son existence est donc ancienne. À l'époque, ne passait que piétons et charrettes tirées par des bœufs, chevaux, voir des hommes. Il y avait-il seulement une maison ?

Il y a encore quelques dizaines d'années, les 70's (pour les nostalgiques), les basses Souchardières c'était 6 foyers, un peu moins de maisons. Les premières voitures apparaissaient, même pas une par foyer et elles atteignaient difficilement la tonne. Les derniers chevaux de labour y perdaient leurs fers pour la plus grande joie des enfants qui allaient et revenaient de l'école deux fois par jour, à pieds, non accompagnés, depuis les hameaux du plateau, au-delà du Plessis. Peut-être même que les voitures les plus passantes étaient celles du boulanger et du boucher lors de leurs tournées quotidiennes.

Aujourd'hui, c'est une vingtaine de maisons avec deux à trois voitures d'une tonne dépassée par foyer. Le boulanger et le boucher n'y passent plus, mais les enfants qui vont à l'école, oui. Pas ceux des hameaux les plus reculés, pour la plupart, ils descendent en voiture, mais ceux tournoyant autour de leurs nourrices trouvant là un itinéraire plus paisible que la D431 pourtant plus direct, ou, encore, ceux qui se rendent à l'arrêt du bus scolaire de pont Chalet y rejoignant, ceux venant, de la route de La Montagne qui a suivi la même évolution d'urbanisation. Le vélo regagnant ses lettres de noblesse, on y croise de plus en plus de cyclistes. Ceux du dimanche qui se mêlent aux nombreux promeneurs de la « ballade dominicale », mais aussi quelques un privilégiant ce moyen de locomotion de proximité.

Beaucoup de joggeurs aussi en matinée ou fin d'après-midi. Tous y trouvent un axe plus tranquille malgré un dénivelé plus marqué que la D431.

Comme la route a suivi l'évolution des moyens de locomotion, nos chemins ruraux aussi, les rues de La Montagne et des Souchardières n'y ont pas échappé.

Empierrées pour les pèlerins et travailleurs piétons et équestres, les prémices de la mécanisation agricole, il a fallu dans la seconde moitié du XX^e siècle, sous la pression immobilière et automobile l'accompagnant, les goudronner. Voitures de plus en plus nombreuses, volumineuses, lourdes, rapides, et sécurisantes pour l'automobiliste. Mais, hélas, la topographie des lieux nous préoccupant, n'a elle, pas évolué. Les routes ne peuvent ni être élargies, ni les pentes lissées. Il est aisé de constater l'empiétement des roues sur les bas cotés, les véhicules de plus en plus larges ayant de plus en plus de mal à se croiser ; notamment dans les pentes et virages souvent aveugles.

Plus de foyers, plus de voitures, plus de cyclistes, plus de piétons et sportifs de tous âges, autant d'égos devant partager une voirie contrainte.

Il faut donc aujourd'hui procéder à une nouvelle adaptation de nos axes ancestraux pleins « d'authenticité » pour qu'ils soient pratiqués par tous en « sécurité ». Il en va normalement de notre libre arbitre, mais hélas par défaut, la mairie se doit d'agir. Imaginons un drame sur ces chemins, le responsable sera tout désigné si les mesures préventives ne sont pas prises. Le fameux devoir de précaution.

Aussi ; chér.e.s concitoyen.ne.s, tout comme vous, je regrette que l'autorité publique doivent policer les comportements individuels. Mais c'est pour vous et se protéger de toute action préjudiciable en cas d'accident : garantir la liberté de tous de circuler en sécurité sur notre commune.

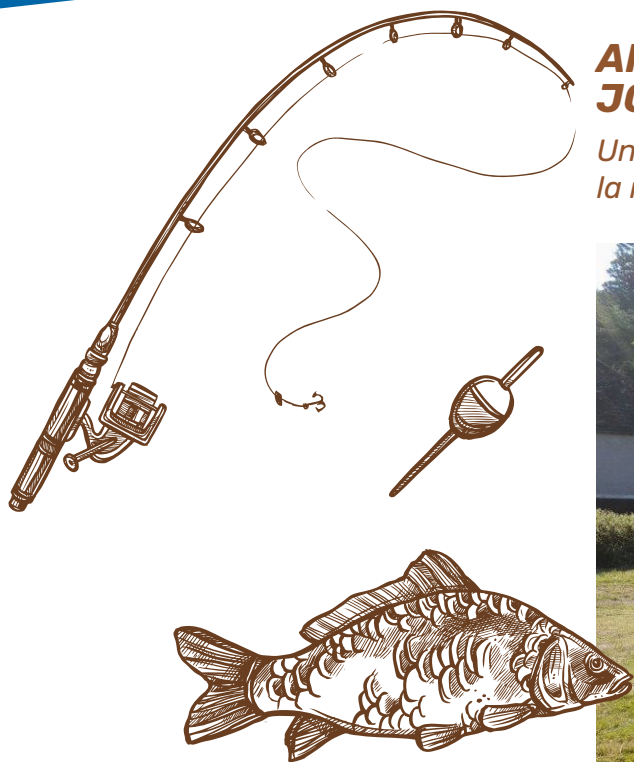
Dans les villes plus importantes, on peut noter l'apparition de nouveaux panneaux donnant la priorité à la mobilité dite douce (il y a donc une mobilité dure). Nous n'en sommes pas encore là. Nous aurions pu interdire la rue des Souchardières sauf aux riverains dans les deux sens tout en la laissant libre pour les vélocyclistes. En effet, elle fait redondance à la D431, qui elle, est limitée à 50 km/h, et le sens interdit qui exclut tout véhicule oblige les cyclistes venant du plateau pour aller au bourg à emprunter la D431 via Pont Chalet. Est-il bon de tout interdire ?

Enfin, j'espère que dans le souci d'économie que vous manifestez, vous prendrez soin d'effacer vos revendications. Si vous n'y procédez pas, un employé communal devra le faire à votre place et donc une dépense effectivement supplémentaire pour la collectivité. Elle s'en passerait bien.

Nous pourrions demander à nos édiles qu'ils agrègent un panneau « sauf cycliste » au sens interdit (trop restrictif à mon goût) des Souchardières, et des « priorités aux piétons et cyclistes » pour les deux axes, les Souchardières et la rue de La Montagne.

Et pour finir, il me plaît de constater que le devoir régalien de sécurité est assuré et assumé par nos élus.

Bien cordialement
Yves GOURDIN



ANIMATIONS DU 12 JUILLET 2025 : JOURNÉE DÉTENTE AUTOUR DES ÉTANGS...

Un grand merci à tous les intervenants, les bénévoles, et à la municipalité pour cette belle journée !



Tout le monde suit les explications de la technicienne de pêche de la Fédération.

LE MATIN, DÈS 7 H...

les pêcheurs se présentaient aux étangs pour une matinée de pêche « no kill ».



Pendant que les petits pêchent des petits poissons...

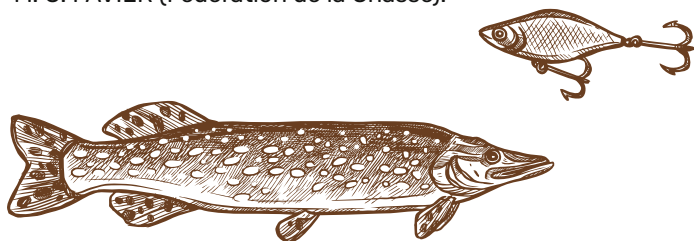


... les grands prennent de belles prises.

AU PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI : BALADES, ATELIERS, CONFÉRENCES



Découverte de la faune et la flore locale grâce à M. G. FAVIER (Fédération de la Chasse).



Fabrication de gîtes pour chauve-souris avec la L.P.O.



Promenade contée avec J. COULAIS.



EN SOIRÉE : APÉRITIF CONCERT, MOULES FRITES, BAL, FEU D'ARTIFICE

La super équipe du Comité des Fêtes qui a assuré plus de 200 repas en pensant à Véronique, leur présidente hospitalisée.



Concert de « Kind of friends » pour l'apéritif.



Serge CONJAD et son orchestre LOUP PARÇA ont entraîné le public dans un bal populaire animé par un magnifique feu d'artifice.

AGENDA DE VOS SORTIES

PRENEZ DATE

SAMEDI 20 SEPTEMBRE, 16 H

**CONCERT : CARTE BLANCHE À L'ORGANISTE
MICHEL RAGON ET SES AMIS**

Église de Saint-Ouen-les-Vignes / Concert gratuit, sans réservations.

Pour les Journées Européennes du Patrimoine 2025, UTC a choisi d'offrir au public un moment de musique en liberté, sous la houlette de Michel RAGON, responsable de notre bel orgue qu'il couve comme un trésor : il a carte blanche pour inviter à dialoguer avec lui, par le truchement d'un clavier et de 270 tuyaux, musiciens et familiers de cet instrument patrimonial certes, mais toujours bien vivant.

DIMANCHE 12 OCTOBRE, 17 H

ENSEMBLE DOULCE MÉMOIRE - « FOLIE DOULCE »

Église de Saint-Ouen-les-Vignes - Tarifs : 18 € / Adhérents : 15 € / Moins de 15 ans : gratuit

Douce Mémoire, ensemble déjà trentenaire consacré aux musiques anciennes, souvent associées au théâtre et à la danse, affiche une très riche discographie et tourne dans le monde entier depuis son ancrage tourangeau, mais n'avait jamais encore été accueilli par Un Temps Cité à Saint-Ouen-les-Vignes. Il était grand temps !

Le thème du concert à trois voix : la folie gouverne le monde, suivie de ses compagnes, paresse, flatterie, plaisir, sommeil, comme le relate Érasme dans son Éloge de la folie - et Louise Labé ajoute que l'amour, aveuglé par la folie, ne peut plus se déplacer que guidé par elle, dans son Débat de folie et d'amour. Le concert dresse un tableau coloré de cette folie amoureuse à la Renaissance à travers les compositeurs de la cour de France, de François 1^{er} à Henri IV. Folie des nobles et des bergers, folie de l'enfermement ou de l'abandon, folie de la séduction, sur des textes issus des Amours de Ronsard et de chansons à double sens. Amour divin, amour profane, comment chantait-on l'amour fou il y a cinq siècles ?

VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

**ESCAPADE COLORÉE AU CŒUR DES TRADITIONS
ET SAVEURS DE L'INDE**

Au Foyer Rural de Saint-Ouen-les-Vignes / Ouvert à tous - Gratuit / Foodtruck et Bière Truck présents sur place pour vous régaler et vous désaltérer.

Amrat Hussein Family

L'ensemble Amrat Hussain Brothers, trio de frères issus d'une lignée de sept générations de musiciens indiens, propose un répertoire classique et soufi du nord de l'Inde. Maîtres des tablas, harmonium et chant, ils allient virtuosité, subtilité et complicité sur scène. Leur musique puissante et élégante invite à un voyage envoûtant et mystérieux. Reconnu mondialement, leur concert est un moment fort de la saison culturelle. Un spectacle à ne pas manquer !

DJ Kéké

DJ Kéké, explorateur sonore, parcourt les continents à travers ses vinyles. Du Rythm & Blues, de la Soul au Funk, il tisse une carte musicale où chaque morceau est une escale et fait danser le public sur un groove universel.

DIMANCHE 26 OCTOBRE, 17 H 30

PROJECTION DE FILM

Foyer Rural de Saint-Ouen-les-Vignes / Ouvert à tous. Gratuit

Projection du film réalisé par Jean-Michel BEVIGNE sur les détails des sculptures du portail royal de la Cathédrale de Chartres avec introduction sur l'historique de la cathédrale.

SAMEDI 15, DIMANCHE 16 NOVEMBRE

LES PASSEURS DE LIVRES - 7^e ÉDITION

Notre vide-bibliothèques devient une institution, accueillant chaque année plus d'exposants et des choix tous azimuts : bourse aux livres, cartes postales anciennes, CD, vinyles...

Photos d'école : à vos archives !

Depuis plusieurs éditions des Passeurs de livres, Un Temps Cité présente sur la scène du foyer une exposition en rapport avec la lecture. Cette année, nous avons retenu comme thème les photos de classes de l'école de notre village ou d'écoles proches.

Si vous en possédez, nous serions heureux si vous acceptiez de nous les confier (*) en les remettant soit en mairie, soit directement à Michel Desvaux :

Tél. : 02 36 03 12 73

ou par mail : michel.desvaux@laposte.net

Merci vivement à l'avance pour votre contribution à l'animation de notre village.

(*) par précaution, c'est la photocopie de ces photos qui sera exposée.



**DIMANCHE 07 DÉCEMBRE
MARCHÉ DE NOËL**

MERCREDI 10, 16 H

+ JEUDI 11 DÉCEMBRE (SCOLAIRE : 10H45)

COMPAGNIE DEUX CROCHES ROND

« LA PRINCESSE À LA PUCE »

Foyer rural de Saint-Ouen-les-Vignes

Opéra / théâtre pour enfants dès 2 ans - Tarifs : 7 € / enfants moins de 10 ans : 4 €

Adhérents : 5 € / enfants de famille adhérente, moins de 10 ans : 3 €

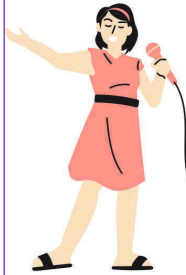
À travers l'histoire d'une chatte de salon qui découvre la nature, ses dangers et ses sortilèges, une aventure qui semble inspirée par l'univers de Colette, les apprentis-spectateurs, yeux et oreilles grand ouverts, rencontreront pour la première fois, en douceur et gaiement, la musique lyrique et l'opéra.

La fraîcheur et l'humour des jeunes chanteuses - comédiennes de la compagnie Deux Croches Rondes ont le don de mettre le chant et la musique classique à la portée des plus petits et de leurs aînés.

Avec l'aide de la Commune de Saint-Ouen-les-Vignes.

Bul' de Mômes

ATELIERS Réguliers



✓ PLAISIR DE CHANTER
ANIMÉ PAR SANDRA DOVIN

LUNDI
15H-16h30

Vous aimez chanter ?
Que vous chantiez plus ou moins bien n'a aucune importance !
Sandra vous propose de vous retrouver le lundi, simplement
pour partager le plaisir de chanter !

PARTICIPATION : 5€/SÉANCE + ADHÉSION FAMILLE 15€/ANNÉE

✓ **MARDI MON CADDY**

MARDI
TOUS LES 15
JOURS - 14H

Direction le supermarché !

Le mardi, tous les 15 jours
Direction le supermarché pour des courses organisées.
Sylvie, Jessica, bénévoles au sein de Bul' de Mômes, ont la
gentillesse de vous transporter depuis votre domicile (St
Ouen-les-Vignes) et de vous aider pour porter vos courses.

PARTICIPATION : 2€/DEPLACEMENT + ADHÉSION 15€/ANNÉE

✓ **RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS**

Téléphone : 06 69 57 44 53/ 07 43 40 10 02
Email : espacevie sociale@buldemomes.fr

4

ATELIER Régulier



MODELAGE DE TERRE

LUNDI OU MARDI
9h30-12h15

Atelier d'expression libre, modelage dans la terre vivante

L'atelier d'expression libre est un lieu pour développer la
confiance du participant dans sa propre capacité à créer.

Véronique Mullier, céramiste depuis 35 ans, vous propose son expérience
dans un cadre bienveillant et protégé du jugement.

Les participants décident entièrement du devenir de leurs créations.

La cuisson est à leur demande. Un espace émaillage est à disposition
après la première cuisson des pièces. Elles peuvent être emportées à la
fin de la séance

PARTICIPATION : 20€/SÉANCE + ADHÉSION FAMILLE 15€/ANNÉE

✓ **RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS**

Téléphone : 06 41 22 96 36
Email : veroterrvivante@gmail.com

5

ATELIER Régulier



DÉCOUVERTE DES PLANTES SAUVAGES MÉDICINALES
ANIMÉ PAR MAGALI FEUGÈRE

1 SAMEDI/MOIS
10h-12h

Découvrez les richesses de la nature

Ateliers mensuels dédiés aux plantes sauvages médicinales.

Chaque saison, embarquez pour une aventure botanique et apprenez à reconnaître une
trentaine de plantes locales.

Ces ateliers vous offriront l'opportunité de créer vos propres préparations médicinales, telles
que des tisanes, sirops, macérats huileux, et bien plus encore.

Explorez également la cuisine sauvage et laissez libre cours à votre créativité avec des
activités comme l'impression végétale sur tissu.

Les ateliers, d'une durée de deux heures, sont conçus pour être à la fois éducatifs et ludiques,
et sont ouverts à tous, des plus jeunes aux plus âgés.

Animés par Magali Feugère productrice expérimentée à Saint-Ouen-Les-Vignes, de plantes
aromatiques et médicinales, formée en herboristerie et actuellement en formation en
olfactothérapie.

Ces ateliers vous permettront de créer votre propre carnet de soins et de découvrir les
multiples usages des plantes.

Automne: immunité, produits nettoyants, création de son carnet de soin :

samedi 20 septembre, 11 octobre et 15 novembre

Hiver : les douceurs pour l'hiver pour se réchauffer (pastilles, sirops, bains aromatisés)
vannerie sauvage. **samedi 20 décembre, 17 janvier et 7 février**

Printemps: le concentré des plantes (gemmothérapie, détox) empreinte des plantes dans
l'argile **samedi 7 mars et 25 avril**

Été: le bienfait des fleurs (les boissons hydromel macérât glyciné) le tataki-zomé (empreinte
de plantes sur du tissu) **samedi 6 juin et 4 juillet**

**PARTICIPATION : 25€ /SÉANCE POUR LES ADULTES ET 10€ POUR LES ENFANTS DE 7.15 ANS
+ ADHÉSION FAMILLE BUL' DE MOMES, 15€/ANNÉE**

✓ **RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS**

Téléphone : 06 41 67 36 91
Email : magali.feugere@orange.fr

8

ATELIERS Réguliers

✓ **L'HEURE DU JEU
JEUX DE SOCIÉTÉ**

MARDI
TOUS LES 15 JOURS 14H30

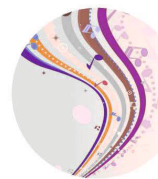
**Voici un moment pour se retrouver, échanger,
discuter, rire et jouer ensemble**

C'est ouvert à toutes et tous.

PARTICIPATION : ADHÉSION FAMILLE 15€/ANNÉE

✓ **RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS**

Téléphone : 06 69 57 44 53/ 07 43 40 10 02
Email : espacevie sociale@buldemomes.fr



✓ **ÉVEIL MUSICAL**
ANIMÉ PAR RAPHAËL DA SILVA

JEUDI
9h30-12h00

Pour les tout petits

À la demande des assistantes maternelles de Saint-Ouen-les-
Vignes, nous envisageons d'organiser quatre séances d'éveil
musical de septembre 2025 à juin 2026 pour les tout-petits. Si vous
êtes intéressés par cette activité, n'hésitez pas à nous contacter
pour participer à sa mise en place.

**PARTICIPATION : EN FONCTION DU COÛT DE L'INTERVENANT €/
SÉANCE + ADHÉSION FAMILLE 15€/ANNÉE**

✓ **RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS**

Téléphone : 06 69 57 44 53
Email : espacevie sociale@buldemomes.fr

6

SPÉCIAL FINANCES 2025 COMMUNE DE SAINT-OUEN-LES VIGNES

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Le CFU remplace désormais le compte administratif et compte de gestion qu'il regroupe en un seul document. Il est composé de deux sections, la section de fonctionnement qui comprend tous les mouvements nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité (charges à caractères général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) et la section d'investissement qui comprend les recettes et les dépenses concernant les projets d'équipement ou travaux de la commune.

FONCTIONNEMENT		
Dépenses 2024	Recettes 2024	Excédent 2023
643 457,54 €	728 428,01 €	264 165,96 €
	Résultat 2024	349 136,43 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses 2024	Recettes 2024	Excédent 2023
115 518,95 €	71 264,01 €	159 871,54 €
	Résultat 2024	115 616,60 €

À ces résultats s'ajoute un reste à réaliser de 115 287,96 € en dépenses qui sont couverts par l'excédent d'investissement. Les excédents sont repris au budget 2025 en affectant une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement pour 150 000 € afin de financer de nouveaux projets.

CFU et affectation des résultats votés en séance du conseil municipal le 25 mars 2025, PV en ligne sur le site internet : <https://www.saint-ouen-les-vignes.fr/>

BUDGET 2025

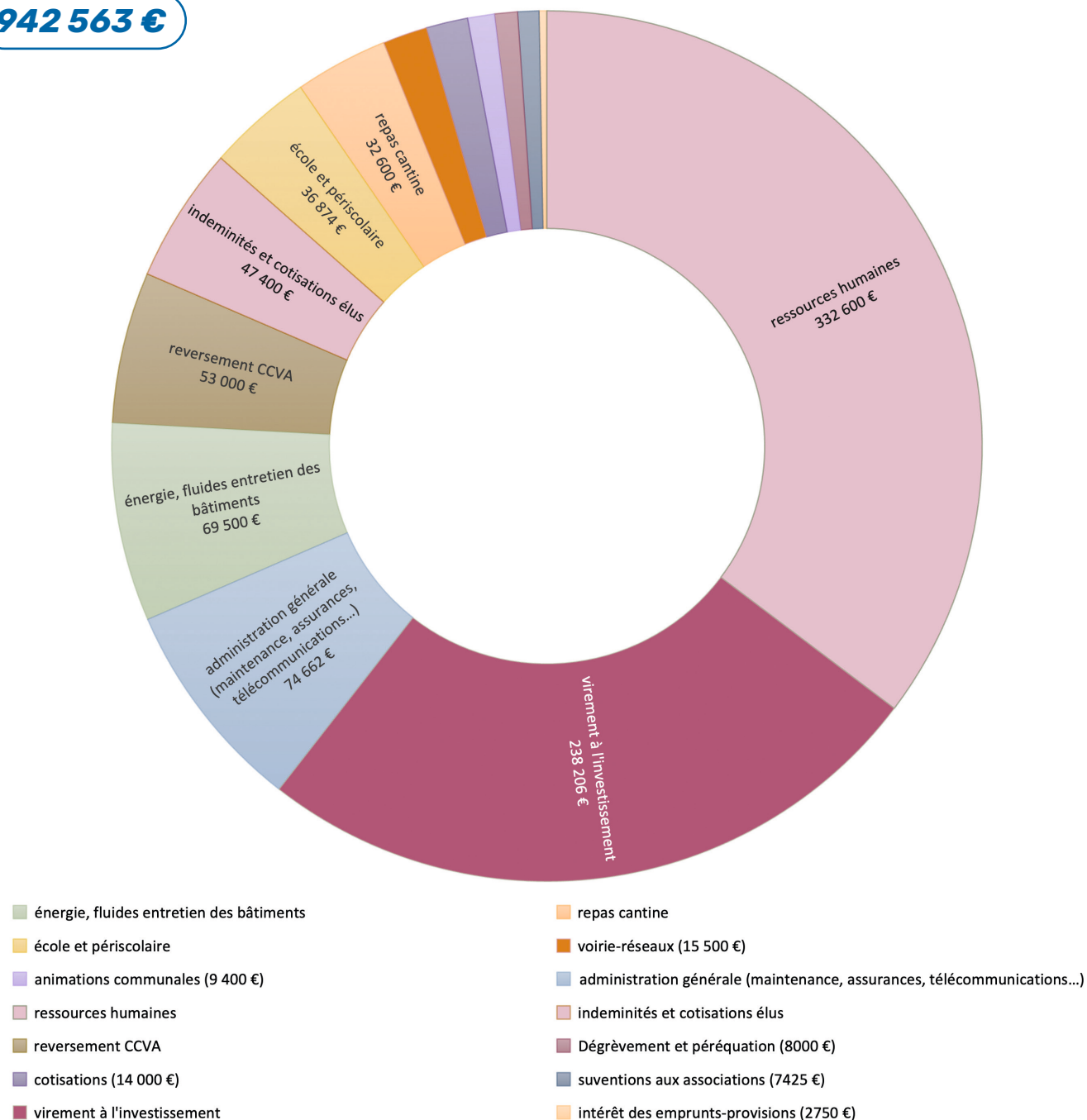
Le budget primitif de 2025 a été voté en Conseil municipal le 25 mars 2025.

Les budgets fonctionnement et investissement, en recettes et en dépenses, s'équilibrent respectivement à 942 563,43 € et 681 312,03 €.

Budget d'investissement	681 312,03 €
Budget de fonctionnement	942 563,43 €
Budget 2025	1 623 875,46 €

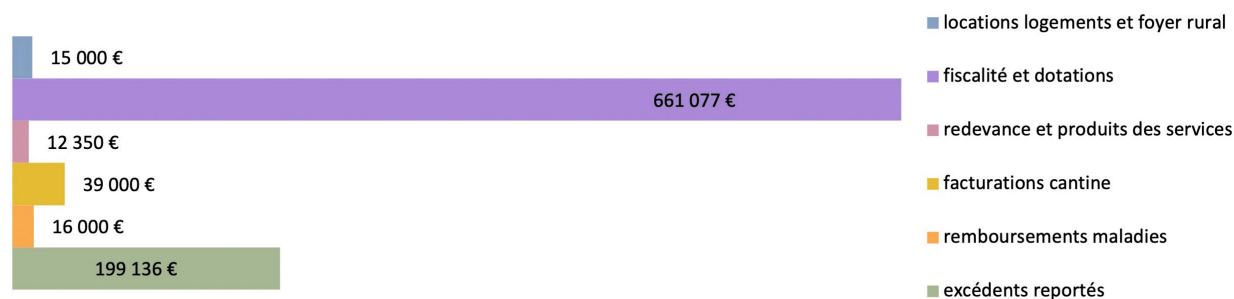
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 :

942 563 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 :

942 563 €



PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2025

Aménagement des abords de la boulangerie

35 318 € (dont 21 318 € de RAR*)

+ 6 000 € réaffectés en cours d'année pour finaliser l'opération avec l'abri de jardin.

> Subvention FDSR 2024 : 13 347 € (37 %).

Aménagement de l'entrée des étangs

60 000 €

> Subvention FDSR 2025 : 32 008 € (53 %).

Réparation des vannes du Moulin

2 194 € (RAR)

Divers matériels techniques et administratifs

15 229 € (dont 3 829 € de RAR)

Déplacement des services techniques (acquisition et premiers aménagements)

175 000 €

Finalisation de la défense incendie du Jeune Jouet

12 988 € (dont 11 988 € de RAR)

> Subvention solde DETR 2023 : 8 000 €

Sécurisation de la rue de la Montagne

29 850 € (dont 5850 € de RAR)

> Reversement des amendes de police 2025 : 21 375 € (71 %).

Rénovation énergétique de l'école, de la cantine et de la mairie (dont réaménagement de l'accueil)

195 504 €

> Subvention solde DETR 2024 : 22 000 € (71 %)

> Subvention SIEIL : 32 628 €

> Subvention CRST Région : 45 000 € (fléché)

> Subvention Fonds Vert : en attente de réponse pour 18 000 €

Extension de réseaux et rénovation de l'éclairage public

22 666 € (dont 12 666 € de RAR)

Réfection des peintures du logement boulangerie

15 000 €

Finalisation des aménagements de l'espace cinéraire et réfection des marches de l'ancien cimetière

6 089 € (dont 2 889 € de RAR)

Réfection du muret de l'école

17 051 € (dont 4 551 € de RAR)

Réfection des chéneaux et plancher de l'église

6 500 €

Aménagements sécuritaires (îlots de stationnement rue Jules Gautier et rue Jean-Antoine Genty)

10 000 €

* RAR : restes à réaliser

FISCALITÉ

Le projet de budget 2025 a été établi sans augmentation des taux. Les taux communaux n'ont pas varié depuis 2005. Cependant, la revalorisation des valeurs locatives +7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024 a pesé sur les contributions des ménages. Par ailleurs la CCVA lève depuis l'exercice budgétaire 2024 l'impôt sur la taxe de foncier bâti à hauteur de 2 % et prévoit dans son rapport d'orientation budgétaire pour 2025 une augmentation d'un point.

Le sujet de la variation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale devrait faire l'objet d'une réflexion en amont avec les communes membres de l'EPCI afin d'éviter ainsi de réduire ou d'obérer leur capacité d'agir sur le levier fiscal au profit de leur propre budget.

La revalorisation des valeurs locatives pour 2025 s'élève à 1,7 %.

	Bases prévisionnelles 2025	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation résidences secondaires	148 100	15,00 %	22 215 €
Taxe foncière bâti	894 500	32,98 %	295 006 €
Taxe foncière non bâti	72 000	54,25 %	39 060 €

Soit un montant total de 356 281 € auquel s'ajoute 73 603 € au titre de l'effet correcteur suite à la réforme de la taxe d'habitation.

ENDETTEMENT

La Commune n'a pas sollicité d'emprunt depuis 2015 (financement de la rénovation du foyer rural). Les dépenses d'investissement, pour un total de 1 213 691 € depuis 2016, sont financées par l'épargne et les ressources propres. La capacité d'autofinancement (CAF) nette de la Commune est constituée des excédents de fonctionnement reportables après remboursement du capital de la dette et des ressources extérieures comme les subventions.

L'encours de la dette 2024 (somme que la commune doit encore rembourser en capital et intérêts) s'élève à 63 788 €, soit une dette par habitant en 2023 de 64 € (moyenne des communes de même strate 587 €). L'annuité de la dette par habitant s'élève à 15 € (moyenne des communes de même strate 86 €). Notre capacité de désendettement est de 0,6 an (moyenne des communes de même strate 6,6 ans).

LA VIE DES ASSOCIATIONS

PAYS LOIRE TOURAINE

« Plus on connaît, plus on aime » disait Léonard de Vinci.

Connaissez-vous le **PAYS LOIRE TOURAINE** (P.L.T.) ? Avec ses 1 146 km² et le **PAYS d'ART et d'HISTOIRE LOIRE TOURAINE** (P.A.H.), ce sont :

- 55 communes à découvrir (dont 16 appartenant au Val de Loire Patrimoine mondial),
- 138 monuments historiques à contempler,
- des milliers de patrimoines à partager.

Prenez connaissance des visites et animations qu'ils organisent, sous le label du Ministère de la Culture, en consultant le site : www.paysloiretouraine.fr ou en scannant le QR code ci-contre.



BUL' DE MÔMES

Découvrez l'intégralité du programme 2025-2026 en scannant le QR code ci-dessous :



COMITÉ DES FÊTES

Participez activement à la vie de notre village.

Rejoignez le Comité des Fêtes de Saint-Ouen-les-Vignes et aidons ensemble à créer des événements qui nous rassemblent : brocante, guinguette et pourquoi pas voir revenir les jeux intervillages...

Pour plus de renseignements :
comitedesfetes.37530@gmail.com

ÉTAT CIVIL



TOUTES NOS FÉLICITATIONS

Victoria et Albane BLANCHET nées le 15 février 2025
Adam PINTO né le 28 avril 2025
Giulia GUIONNIÈRE née le 9 juillet 2025
Marceau CAPITANO né le 26 juillet 2025



AVEC NOS VŒUX DE BONHEUR

Hélène TIPREZ et Baptiste MARY, mariés le 20 février 2025
Jade CROIZET et Léo FOLLET, mariés le 12 avril 2025
Magali FEUGÈRE et Claudius RAKOTONDAMIADANA, mariés le samedi 28 juin 2025
Gwendoline LAUBU et Jérôme MAUGUÉRET, mariés le samedi 28 juin 2025



AVEC NOS REGRETS

Lucette FERMÉ épouse MASSÉ, décédée le 19 février 2025
Patrick TROUBADY, décédé le 28 février 2025
Jean-Pierre TOURNEAUD, décédé le 19 avril 2025
Jean-Claude BEUDIN, décédé le 15 mai 2025
Michel AVUNDO, décédé le 21 mai 2025

Afin d'être en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données), les événements concernant l'état civil ne sont publiés qu'avec l'accord des familles. Merci de votre compréhension.

MAIRIE

4 Place de l'Église – 37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES
02 47 30 18 87 / mairie@saint-ouen-les-vignes.fr
www.saint-ouen-les-vignes.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : 14 h – 17 h 30
Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 08 h – 12 h / fermé l'après-midi
Mercredi : fermé



Actualité aussi sur facebook :
[@StOuenLesVignes-Mairie](https://www.facebook.com/StOuenLesVignes-Mairie)

PERMANENCES :

MAIRE :

M. Philippe DENIAU : samedi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous

ADJOINTE ENVIRONNEMENT-URBANISME :

Mme Sophie PETIT : vendredi de 15 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous

ADJOINT BÂTIMENTS-VOIRIE-CIMETIÈRE-NUMÉRIQUE :

M. Dominique GEAY : samedi de 10 h à 12 h

ADJOINTE AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES :

Mme Claudette COURTOIS : jeudi de 10 h à 12 h

ADJOINT COMMUNICATION-ANIMATION-CULTURE :

M. Patrick TURBAT : mardi de 10 h à 12 h

